

# Guide TECH

Faire des travaux,  
par où commencer ?



Comment chauffer  
mon habitation ?



TRAVAUX ÉNERGIE CONSEIL HABITAT



Comment financer  
mes travaux ?



Quel devis  
choisir ?

# sommaire

<b>Situation 1</b> - J'ai froid dans mon logement	P.4
<b>Situation 2</b> - Mes factures sont trop élevées	P.5
<b>Situation 3</b> - J'ai des problèmes d'humidité	P.6
<b>Situation 4</b> - J'agrandis mon logement	P.7
<b>Situation 5</b> - J'emménage dans un nouveau logement	P.8
<b>Situation 6</b> - Je rends mon logement accessible	P.9
<b>Situation 7</b> - Je remplace un équipement	P. 10
<b>Situation 8</b> - J'ai un projet pour ma copropriété	P.11
<b>Situation 9</b> - Je dois faire le ravalement de ma façade et refaire ma toiture	P. 12
<b>Situation 10</b> - Je ne sais pas quel artisan choisir	P. 13
<b>Les partenaires</b>	P. 14
<b>Les coordonnées</b>	P. 15



Dans le cadre de la Transition énergétique, **TECH** - Travaux Énergie Conseil Habitat - est une des actions de **l'Agenda 21#2** portée par la Communauté Urbaine d'Alençon, en partenariat avec les acteurs locaux du secteur de l'habitat et en direction des habitants du territoire. Ainsi, ce réseau d'experts **vous accompagne dans vos travaux d'amélioration de l'habitat et vous propose gratuitement :**

- un accompagnement sur mesure et indépendant pour votre projet de travaux ;
- des conseils techniques sur l'isolation, les systèmes de chauffage, la ventilation...;
- une expertise pour mobiliser les financements adaptés à votre projet.

TECH s'adresse à tous, **sans conditions de ressources** : que l'on soit propriétaire ou copropriétaire, occupant ou bailleur privé, en maison individuelle ou en appartement.

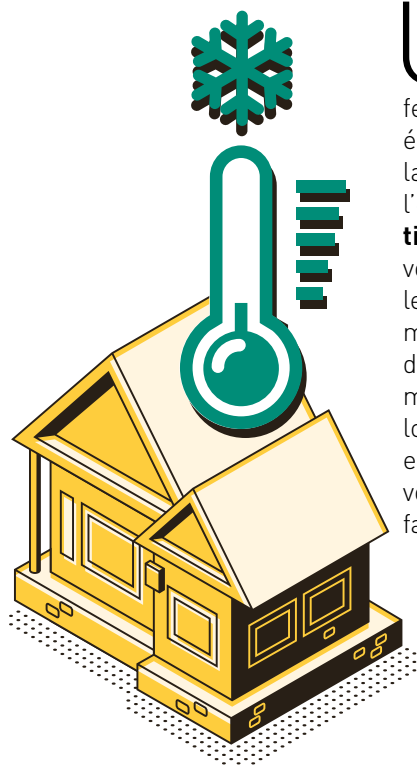
Sont décrites dans ce guide, quelques situations rencontrées quand vous vous engagez dans des travaux.

Un(e) conseiller(e) répond à vos questions et vous accompagne sur l'ensemble des démarches : analyse des besoins, évaluation énergétique, conseil sur les travaux prioritaires, questions juridiques et fiscales, mise en relation avec des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), mobilisation de financements... jusqu'à la signature des devis.



**La Communauté Urbaine d'Alençon vous accompagne dans l'amélioration de votre confort et de votre habitat.**

# 1 J'ai froid dans mon logement



Un système de chauffage vétuste ou défaillant, des fenêtres en mauvais état ou un défaut d'isolation peuvent être à l'origine d'**une sensation de froid** et nuire à votre confort. Une meilleure isolation thermique et l'installation d'un chauffage performant vous assurent un logement confortable et des économies sur votre facture de chauffage.

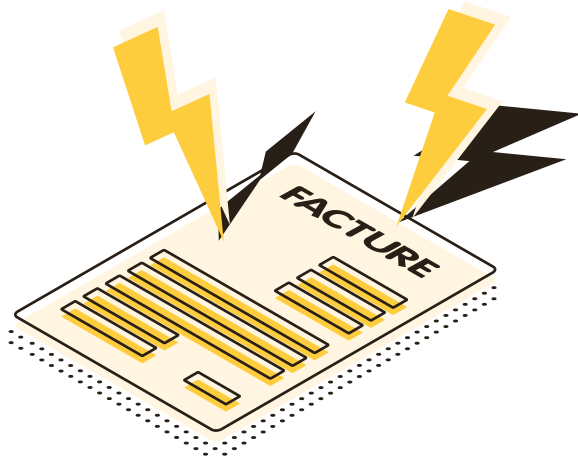
Une sensation de froid peut aussi être due à une mauvaise répartition de la chaleur dans les pièces, à des infiltrations d'air ou à une humidité excessive. Il est nécessaire d'**identifier l'origine de cet inconfort** pour être en mesure d'envisager les actions appropriées.

**Un logement bien isolé est aussi plus confortable** : vous ressentirez moins l'effet des parois froides et éviterez les courants d'air. Plus besoin d'augmenter le chauffage pour vous sentir bien chez vous.

Le type de construction, les travaux déjà réalisés ou les habitudes d'occupation rendent chaque situation unique. Le conseiller TECH peut se déplacer à votre domicile pour réaliser un bilan de votre logement afin de vous apporter des réponses personnalisées.

# 2

# Mes factures sont trop élevées



Le chauffage représente en moyenne deux tiers de la consommation énergétique d'un logement. De nouvelles habitudes et certains investissements permettront de réduire votre facture, encore faut-il savoir par où commencer.

Pour ne pas s'engager dans des travaux coûteux et qui n'auraient qu'un faible impact sur votre facture, **un bilan initial est nécessaire**. Une consommation d'énergie trop importante peut tout aussi bien venir d'un défaut d'isolation que d'un chauffage vétuste ou d'une ventilation inadaptée.

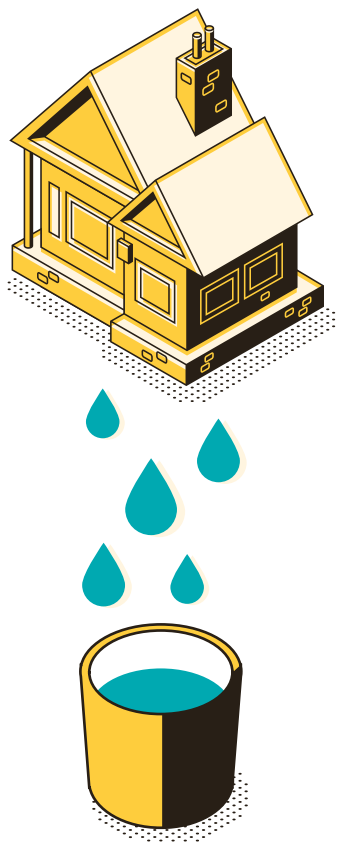
**Le dispositif TECH vous permet de bénéficier d'une visite à domicile pour établir ce premier bilan ou de vous accompagner dans la réalisation d'un audit énergétique. L'impact des solutions envisageables est alors étudié pour vous aider à choisir les travaux les plus adaptés à votre situation.**

## Aides financières ?

Il existe aujourd'hui un panel d'aides financières pour les travaux liés aux économies d'énergie, à condition de respecter certaines exigences techniques ou d'atteindre un gain énergétique minimal et de répondre aux conditions d'éligibilité. Le conseiller TECH vous accompagne afin de mobiliser les différentes aides en vigueur.

# 3

## J'ai des problèmes d'humidité



La buée sur les fenêtres, des moisissures qui se forment sur vos murs et plafonds ou de mauvaises odeurs sont les signes d'**une humidité excessive** qui peut dégrader le logement, augmenter la consommation énergétique et nuire à la santé de ses occupants.

Les sources d'humidité dans la maison sont nombreuses : la cuisson, la vaisselle, le linge, la toilette, mais aussi la respiration. Le calfeutrage des bouches d'aération empêche cette humidité de sortir et aggrave la situation.

**La ventilation est essentielle** et doit systématiquement être prise en compte pour évacuer l'humidité et les polluants présents dans l'air intérieur. De nombreux logements anciens, rénovés et bien isolés, ont besoin de repenser leur système de ventilation initial.

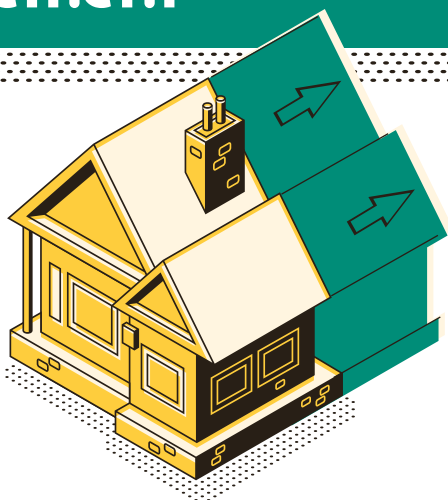
Avant de se lancer dans des travaux, il est primordial d'identifier l'origine du problème d'humidité afin de mettre en place la réponse la plus appropriée. Votre conseiller TECH vous accompagne pour réaliser ce diagnostic et identifier les solutions adéquates.

# 4

# J'agrandis mon logement

Vous souhaitez **agrandir votre logement** en réalisant une extension, une surélévation ou en aménageant vos combles. Il est alors pertinent de considérer le logement dans son ensemble afin d'en profiter pour améliorer le confort dans la partie existante et réaliser des économies d'énergie.

Selon la surface, la réglementation thermique peut s'appliquer sur l'extension. Dans tous les cas d'agrandissement vous devez prévoir l'isolation de la partie créée. Il est également nécessaire de s'assurer que le système de chauffage existant est suffisant pour couvrir ce nouveau besoin de chaleur.



Une attention particulière doit être apportée à la **continuité de l'isolation de l'extension** avec celle du bâti existant. Par exemple, lors de l'isolation de combles habitables, l'isolant placé sous les rampants doit faire la jonction avec l'isolation des murs de la maison pour éviter un pont thermique. Si la maison n'est pas assez isolée, c'est le moment de prévoir une isolation complète.

**Votre conseiller TECH vous accompagne dans votre projet afin que cette extension bénéficie à l'ensemble de votre logement et pour vous aider à faire les choix techniques les plus cohérents.**

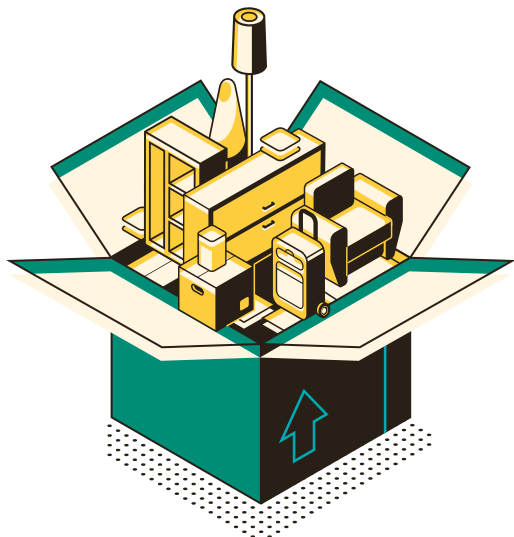
## À noter !

Avant d'entreprendre des travaux, quelques règles sont à connaître. Les réglementations ont pour objet la valorisation du cadre de vie et la qualité architecturale. En fonction de leur importance, certains projets nécessitent un permis ou une autorisation, d'autres démarches sont dispensées.

Contact : Service Autorisations d'Urbanisme de la Communauté Urbaine d'Alençon, 6/8 rue des Filles Notre-Dame à Alençon, 02 33 32 41 53, [au@cu-alencon.fr](mailto:au@cu-alencon.fr)

# 5

# J'emménage dans un nouveau logement



**V**ous avez acheté **un nouveau logement** et vous envisagez des travaux pour que votre bien vous corresponde. Avant de vous lancer il est primordial de bien connaître son habitation afin de faire les bons choix et de profiter des travaux d'aménagement ou

de décoration pour rendre le logement plus confortable. Pour commencer, tâchez de réunir le maximum d'informations concernant la construction et les travaux déjà effectués auprès de l'ancien propriétaire. Ensuite, les modifications que vous souhaitez apporter à votre logement peuvent être l'occasion de le rendre plus économe en énergie, en associant par exemple de l'isolation à un réaménagement ou à un ravalement.

Il est également nécessaire de prendre en compte que vous n'avez pas forcément les mêmes besoins que les anciens propriétaires. Si des travaux sont nécessaires sur les systèmes de chauffage ou d'eau chaude sanitaire, cela peut être l'occasion de les **adapter à votre situation**.

**Pour mieux appréhender votre nouveau bien, le dispositif TECH vous propose une évaluation énergétique et l'étude de scénarios d'amélioration combinant des travaux d'économie d'énergie à votre projet.**



# 6 Je rends mon logement accessible

Vous souhaitez **améliorer l'accessibilité** de votre logement afin d'en faciliter son usage. Cela peut être l'occasion de réaliser des travaux vous permettant de limiter votre consommation énergétique et d'améliorer votre confort. Le réaménagement d'une pièce peut être l'occasion de réaliser des **travaux pour des économies d'énergie** : par exemple, lors de travaux d'adaptation dans une salle de bains ou l'aménagement d'une chambre, il peut être judicieux d'en profiter pour isoler les parois extérieures (murs, toit, plancher). Selon vos ressources, des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) peuvent

vous aider à financer vos travaux d'adaptation. D'autres dispositifs existent en faveur de la rénovation énergétique. Le conseiller TECH vous informera sur ces aides.



Pour savoir par où commencer, quels travaux concilier et de quelles aides vous pouvez disposer, le dispositif TECH vous aide à faire le point sur votre situation et vous accompagne quelle qu'elle soit.

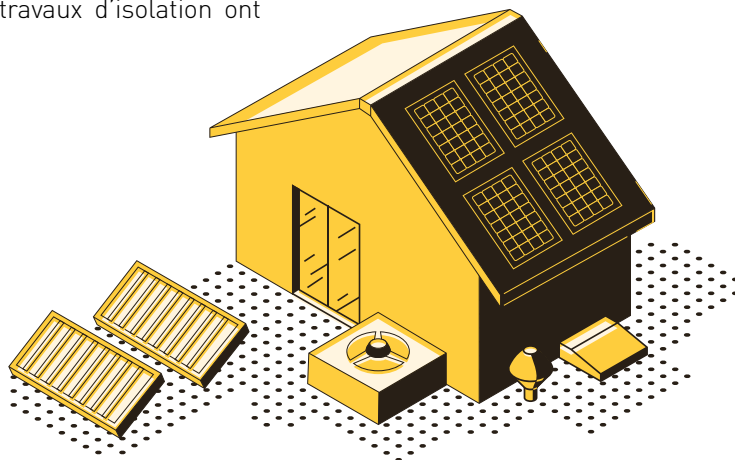
# 7

# Je remplace un équipement

Votre équipement de chauffage ou d'eau chaude est ancien, en panne ou fonctionne difficilement, c'est le moment d'envisager un système plus performant et plus économique. Cependant face à la diversité des systèmes, il n'est pas toujours évident de savoir vers quelle solution se tourner. En effet, avant de vous précipiter à changer votre équipement à l'identique, il faut prendre en compte que **votre besoin de chaleur a pu changer**, par exemple si des travaux d'isolation ont

été réalisés. Il est également intéressant de considérer **l'évolution du prix des énergies** afin d'éventuellement passer à une ressource plus économe.

Un système plus performant peut vous permettre d'obtenir différentes aides financières de la part de l'État ou des fournisseurs d'énergie. Finalement, l'installation ne vous coûtera pas forcément plus cher que la rénovation de votre installation à l'identique.



Votre conseiller TECH vous aide à comparer les différents systèmes qui peuvent convenir à votre situation. Pensez à faire appel à lui tant que votre système de chauffage ou d'eau chaude fonctionne afin de ne pas devoir prendre votre décision dans l'urgence.

# 8

# J'ai un projet pour ma copropriété

Vos charges de copropriété sont trop élevées, votre logement n'est pas confortable ? Des travaux de rénovation énergétique vous permettront de **réduire vos charges et gagner en confort**. Cependant vous n'êtes pas seul décisionnaire, les travaux doivent être votés en assemblée générale.

Réaliser des travaux en copropriété est moins évident qu'en maison individuelle, les travaux sur les parties communes doivent en effet être décidés **de manière collective**. La décision doit alors être mûrement réfléchie et étudiée avant le passage en assemblée générale.

Pour permettre à l'ensemble des copropriétaires de s'engager dans un projet durable et cohérent, le dispositif TECH offre **un accompagnement gratuit** en proposant qu'un conseiller mobilise, rassemble et informe les copropriétaires, les membres du conseil syndical et le syndic.



**Votre copropriété peut être accompagnée par le conseiller TECH dans la réalisation d'un audit énergétique puis dans le choix des travaux les plus pertinents. Des aides financières existent en fonction du profil des copropriétaires. Un accompagnement personnalisé permet à chacun de savoir avant l'assemblée générale quelles aides pourront être mobilisées.**

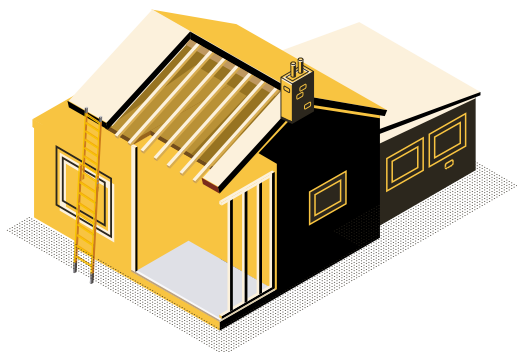
# 9

## Je dois faire le ravalement de ma façade et refaire ma toiture

Le temps et les intempéries abîment peu à peu votre façade et votre toiture, cela vous oblige occasionnellement à devoir envisager **des travaux de réfection**. Il est alors possible soit de travailler à l'identique, soit de profiter de ces travaux pour embellir et améliorer les performances de votre habitation.

Vous avez tout à gagner à **améliorer l'isolation de votre logement** : c'est principalement par le toit et les murs que s'échappe la chaleur. Une bonne isolation permettra de diminuer votre facture de chauffage et d'améliorer votre confort en hiver comme en été. Les travaux permettant des économies

d'énergie vous permettent de bénéficier **d'aides financières de l'État, des collectivités et des fournisseurs d'énergie**. Celles-ci permettent de limiter le surcoût lié à l'isolation par rapport à un ravalement ou une réfection de toiture simple.



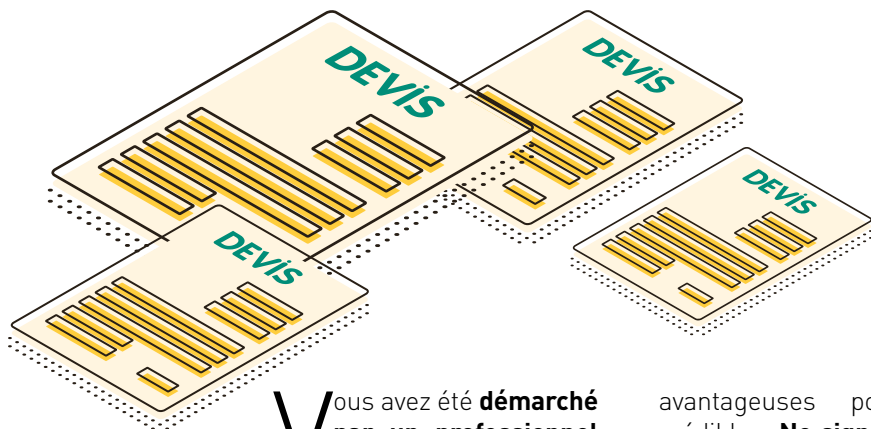
**Votre conseiller TECH vous aide à comparer les différents systèmes qui peuvent convenir à votre situation. Pensez à faire appel à lui tant que votre système de chauffage ou d'eau chaude fonctionne afin de ne pas devoir prendre votre décision dans l'urgence.**

### À noter

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de connaître les formalités à remplir, les procédures, les délais,.... Ces informations sont disponibles auprès du service Autorisations d'Urbanisme de la Communauté Urbaine d'Alençon : 6/8 rue des Filles Notre-Dame à Alençon, 02 33 32 41 53, [au@cu-alencon.fr](mailto:au@cu-alencon.fr)

# 10

## Je ne sais pas quel artisan choisir



### Démarchage abusif

Des sociétés ou commerciaux démarchent des habitants sur des travaux d'isolation ou d'aménagement de combles. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le conseiller TECH.

**V**ous avez été **démarché par un professionnel** proposant une offre qui semble intéressante ou vous avez demandé des devis pour des travaux mais ne savez pas lequel choisir. Il est toujours utile de prendre le temps de comparer les offres, votre conseiller TECH peut vous y aider.

Dans le cas du démarchage de la part du professionnel, soyez vigilant face à des promesses de confort ou d'économie qui vous semblent un peu trop

avantageuses pour être crédibles. **Ne signez jamais votre devis immédiatement**, sinon sachez que vous avez **un délai légal de rétractation**.

Si c'est vous qui faites appel aux artisans pour demander des devis, il n'y a pas de délai pour vous rétracter, il sera alors essentiel de prendre le temps nécessaire à la réflexion. Soyez également conscient que l'offre la moins chère ne sera pas toujours la meilleure, d'autres critères ont leur importance.

Pour être en mesure de choisir le devis le plus adapté à votre situation, le conseiller TECH vous aide à définir votre besoin, à comprendre les offres qui vous sont proposées et à vous assurer que les devis vous permettront bien de bénéficier des différentes aides financières en vigueur.

**TECH, Travaux Énergie Conseil Habitat,**  
est un dispositif porté par la Communauté Urbaine d'Alençon  
en partenariat avec les acteurs locaux  
évoluant dans le domaine de l'habitat.

En partenariat avec :



**Solidaires pour l'Habitat**

**Missions :** accompagnement des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs privés qui louent leurs logements à des ménages modestes.

**Opérateur Anah**



**Habitat - Aménagement - Territoires**

**Missions :** conseil auprès des propriétaires privés dans leur projet de réhabilitation de leur logement.

**Opérateur Anah**



**Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires**

**Missions :** accompagnement des collectivités, institutions et particuliers dans leur projet d'aménagement et d'amélioration de l'habitat.

**Opérateur Anah**



**Agence Nationale de l'Habitat**

**Missions :** mise en œuvre de la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants.



**Fédération Française du Bâtiment**

**Mission :** organisation professionnelle de promotion de l'image de la profession, des métiers et des entreprises.



### L'Artisanat du Bâtiment

**Missions :** organisation professionnelle de promotion des entreprises artisanales du bâtiment.



### Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**Missions :** accompagnement des entreprises artisanales.



### Chambre de Commerce et d'Industrie Normandie

**Missions :** accompagnement des entreprises normandes.



### ECO PERTICA

**Missions :** conseil et accompagnement vers l'éco-construction.



### Agence Départementale de l'Information Logement de l'Orne

**Missions :** information et conseil des usagers sur leurs droits et obligations, les solutions de logement.



### Espace Info Énergie de la Sarthe

**Missions :** information et conseil des usagers sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.



### Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe

**Missions :** information et conseil sur la qualité de l'architecture et de l'environnement.

### Avec le soutien de :





TRAVAUX ÉNERGIE CONSEIL HABITAT

Ce dispositif vous intéresse ?

Un seul numéro  
pour la Communauté Urbaine d'Alençon

02 61 67 18 85

[eie61@inhari.fr](mailto:eie61@inhari.fr)



81 Grande Rue à Alençon  
Du lundi au vendredi  
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h

CUA

Communauté  
Urbaine  
d'Alençon

